



ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la nomination de Thomas Naulin au grade de sergent au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu l'article 4 de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012 ;

vu l'article 11.1 du règlement de la défense contre les incendies ainsi que de la police du feu régionale, du 17 février 2014 ;

vu le rapport présenté par l'état-major ;

sur la proposition du dicastère de la sécurité,

arrête :

Nomination

Article premier :

M. Thomas Naulin, né le 26 novembre 1979, domicilié rue du Châtelard 9 à 2052 Fontainemelon, est nommé au grade de sergent au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz.

Entrée en vigueur

Art. 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1^{er} décembre 2021.

Val-de-Ruz, le 27 octobre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

R. Tschopp

P. Godat

Distribution (en original) :

- M. Thomas Naulin 1
- Chancellerie 1